



40ème Triathlon de Vesoul

Samedi 24 Août et Dimanche 25 Août 2024

Règlement Général des épreuves

1. Organisation des épreuves

PROGRAMME 40 ^{ème} TRIATHLON DE VESOUL SAMEDI 24 et DIMANCHE 25 Août 2024							
	Samedi		Dimanche				
Courses	Tri-Relais	Super- vésulienne Open et Elite	XS	Avenir 1	Avenir2	S	S duo
Distances	500 m 20 km 5 km	200 m 2 km x3 1 km	250 m 10 km 5 km	50 m 1000 m 500 m	200 m 4000 m 1500 m	750 m 20 km 5 km	750 m 20 km 5 km
Catégories d'âge	A partir de 16 ans	A partir de 16 ans	A partir de 14 ans	6-9 ans	10-13 ans	A partir de 16 ans	A partir de 16 ans
Inscription en ligne	Jusqu'au jeudi 22 août minuit. Aucune inscription sur place. Certificat médical ou licence obligatoire au moment de l'inscription.						
Retrait des dossards	Samedi 24 août à partir de 13 h						
	Dimanche 25 août à partir de 8 h						
Ouverture du parc	14 h 15	16 h 30	9 h 30	10 h 30	10 h 30	13 h 15	13 h 15
Fermeture du parc	15 h 15	17 h 15	10 h 15	11 h 15	11 h 15	14 h	14 h
Départ	15 h 30	17 h 30	10 h 30	11 h 30	12 h	14 h 15	14 h 15





Classement Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Master

Tarifs : Inscriptions en ligne uniquement jusqu'au jeudi 22 août 2024

Course	Licencié FFTRI	Non Licencié
Avenir 1	9€/personne	+ 2€ / Non Licencié
Avenir 2	9€/personne	+ 2€ / Non Licencié
Tri XS	20€/personne	+ 2€ / Non Licencié
Tri Relais	42€/EQUIPE	+ 5€ / Non Licencié
Tri S	35€	+ 5€ Non Licencié
Tri Super Vésulienne	30€	+ 5€ Non Licencié
Tri S duo	40€	+ 5€ Non Licencié

2. Modalités de participation

Les licenciés FFTRI devront présenter leur licence compétition en cours de validité lors du retrait des dossards.

Pour les licenciés Loisir FFTRI et les non licenciés, ils devront remplir le Pass Compétition et s'acquitter de son montant.

Dans le cadre de la Loi SPORT du 2 mars 2022, la FFTRI a pris la décision de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition pour les personnes majeures et notamment pour les compétiteurs majeurs non licenciés s'inscrivant à une épreuve labellisée FFTRI.



Groupe Triathlon Vesoul Haute Saône

Maison des Associations - 53, Rue Jean JAURES – 70 000 VESOUL

gtvhs70@gmail.com ou secretariatgtvhs@gmail.com - Siret : 40351671900016



Néanmoins, dans une démarche de prévention des risques, les participants non licenciés retrouveront un formulaire Info Santé leur sera diffusé lors de la prise du Pass Compétition.

Le concurrent devra donc :

- Disposer d'une licence et /ou un pass compétition
- Pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard.
- Disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié Fédération Française de Triathlon).

La manifestation est sous agrément de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) quelle que soit l'épreuve, la Compétition est soumise au Règlement Sportif Fédéral, disponible sur <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>. L'inscription aux compétitions vaut acceptation et respect de ce règlement. Pour les classes d'âge de participation aux épreuves, on se référera au tableau figurant dans le Règlement Sportif de la FFTRI « Saison 2024 »

- Chaque concurrent devra vérifier et valider les données le concernant.
- Les dossards de plusieurs concurrents peuvent être retirés par une personne pouvant justifier de son identité et de celle de chaque concurrent concerné.
- Le port des dossards fournis par l'organisateur est obligatoire et ils :
 - o Ne doivent être ni coupés, ni pliés, ni cachés,
 - o Doivent être fixés en trois points minimum sur le vêtement ou une ceinture placée au plus bas au niveau de la taille,
 - o Sont portés dans le dos sur la partie cyclisme et sur le ventre sur la partie Course à Pied ainsi qu'en Bike&Run. Il n'est pas obligatoire en Natation.

Un seul dossard sera distribué par athlète, l'utilisation de la ceinture porte dossard est donc obligatoire (à l'exception du tri relais).

→ Un concurrent qui franchit l'arrivée sans dossard lisible de face ne sera pas classé. En cas de doute l'athlète peut venir confirmer auprès de l'arbitrage.

3. Impératifs sportifs

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres de course et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course).





Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents doivent impérativement assister au briefing virtuel qui se déroulera avant la course ET/OU prendre connaissance des modalités envoyées par mail à J-4 de façon à être informé des particularités ou conditions propres aux épreuves (points singuliers, éventuelles modifications de dernières minutes, etc.).

Ils doivent avoir pris connaissance des parcours, consultables sur site <https://www.gtv70.fr/> (rubrique "triathlon de Vesoul").

Outre le respect du règlement fédéral, les concurrents doivent se conformer aux directives de course (bénévoles, organisateurs et arbitres) et accepter les engagements du coureur sur l'inscription en ligne.

Par ailleurs, les épreuves se déroulent pour partie en milieu naturel classé Natura 2000 : site du Lac de Vaivre et ses environs (en particulier pour tous les circuits de course à pied). Les concurrents s'engagent à respecter ces espaces et à ne procéder à aucun jet de débris sur le parcours.

D'une manière générale, le non-respect de l'éthique environnementale (jet de déchets au sol, abandon de matériel, de vêtements, d'accessoires) est interdit en dehors des zones de propreté situées aux ravitaillements. Tout défaut en la matière est passible de disqualification.

Sécurité de course : Après avoir été pris en charge par les secours, un concurrent ne peut continuer sa course que si les secours l'y autorisent.

Tenue des athlètes :

- Le torse nu est interdit sur les parties cyclistes et course à pied. (La nudité est interdite)
- A 200 mètres de l'arrivée, la tri-fonction doit être refermée au moins jusqu'au bas du sternum. Pas de limite d'ouverture de la fermeture pour le reste de l'épreuve.
- Les bretelles seront gardées sur les épaules.

Aire de transition :

- Les concurrents présentent leur matériel aux arbitres à l'entrée de l'Aire de Transition.
- Les concurrents devront limiter le matériel introduit dans l'aire de transition à celui strictement nécessaire à la course.
- Le concurrent ne peut utiliser que son emplacement désigné.
- Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est interdit toutefois, la serviette de bain posée au sol est autorisée
- Les changements de tenue doivent impérativement s'effectuer dans l'aire de transition.
- Le transport de la combinaison natation est effectué par l'athlète qui doit la déposer à son emplacement.



Groupe Triathlon Vesoul Haute Saône

Maison des Associations - 53, Rue Jean JAURES – 70 000 VESOUL

gtvhs70@gmail.com ou secretariatgtvhs@gmail.com - Siret : 40351671900016



→ Tous les déplacements s'effectuent dans les allées prévues à cet effet (interdiction de couper au travers des emplacements).

Natation : La distance XS une boucle de 250m
La distance S une boucle de 750m
La distance Super Vésulienne : 1 boucle de 200 m
Tri Relais : une boucle de 500 m

L'utilisation d'une combinaison néoprène est autorisée, sous réserve des conditions citées-ci-dessous :

Distances	Combinaison Obligatoire	Combinaison Interdite	Température d'annulation
XS et S	< 16° C	> 24,5° C	< 12° C

Le concurrent est autorisé à marcher ou courir sur le fond uniquement au départ, à l'arrivée et/ou lors d'une sortie à l'australienne.

→ Il est interdit d'utiliser le fond, un autre concurrent, les bouées ou autres objets flottants pour gagner un quelconque avantage. Pour des raisons de sécurité, il est toutefois autorisé de se reposer temporairement sur un point fixe.

→ Les concurrents doivent porter le bonnet de bain numéroté fourni par l'organisateur.

→ Le vêtement minimum en natation est le maillot non transparent en une ou deux pièces.

→ Les lunettes de natation, masques, pince-nez sont autorisés.

→ Les aides artificielles sont interdites (tuba, gilets, flotteurs...), ainsi que le recouvrement des mains et des pieds. La combinaison néoprène ne peut comprendre de partie rigide d'assistance à la flottaison ou à la progression.

→ La combinaison néoprène de natation ne peut comprendre que trois parties au maximum : cagoule, haut avec ou sans manches, un bas. L'épaisseur maximale est de 5 mm. Le recouvrement de deux parties de la combinaison n'excédera pas 5 cm.

→ Le port de la combinaison néoprène n'est autorisé que pour la partie natation et uniquement en fonction des conditions de température de l'eau (cf. tableau ci-dessus). En cas d'obligation, cette dernière devra couvrir à minima le buste et les cuisses.

→ Lorsque le port de la combinaison néoprène est interdit, le port d'une survenue sans néoprène est autorisé du moment qu'elle ne recouvre pas les avant-bras et les jambes en dessous du genou.

Cyclisme : La distance XS 1 tour de 10 km
La distance S : 1 tour de 20 km
Tri relais : 1 tour de 20 km
La distance Super Vésulienne : 3 tours de 2km



Groupe Triathlon Vesoul Haute Saône

Maison des Associations - 53, Rue Jean JAURES – 70 000 VESOUL

gtvhs70@gmail.com ou secretariatgtvhs@gmail.com - Siret : 40351671900016



Il est de la responsabilité de l'athlète d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe et de respecter les obligations ci-dessous :

- Utiliser un cycle uniquement mû par sa force musculaire,
- Utiliser un cycle à 2 roues. (Vélo couché interdit)
- Porter un casque de cyclisme rigide en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français.
- Protéger toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon, sur-guidon, extrémité des câbles...).
- Positionner les ajouts aux guidons ainsi que les poignées de freins afin de limiter les risques de blessure en cas de chute ou collision.
- Avoir un système de freinage pour chaque roue sur le vélo (le pignon fixe et le système de rétro-pédalage ne sont pas considérés comme des systèmes de freinage)
- Dans le cadre de la pratique paratriathlon, présenter les vélos ou fauteuils à l'arbitre principal pour validation.

Les circuits vélo emprunteront les secteurs routiers des communes avoisinantes, et resteront de ce fait, ouverts à la circulation. Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du Code de la Route ; ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée. Le drafting / abri-aspiration est interdit quelle que soit l'épreuve. Il est interdit aux concurrents d'être suivis par tout véhicule, quel qu'il soit, ne faisant pas partie de l'Organisation.

Course à pied :

- La distance XS** : un tour de 2,5 km
- La distance S** : un tour de 5 km
- La distance Super Vésulienne** : 3 tours de 1 km
- Tri relais** : 1 tour de 5 km

- Le port du casque cycliste est interdit sur toute la partie pédestre.
- L'utilisation des bâtons de marche est interdite.
- L'utilisation de tout dispositif d'aide à la progression est interdite.

Triathlon S MIXTE 2 personnes:

Ce format est proposé uniquement aux équipes mixtes.

Les participants évoluent ensemble sur la distance totale du triathlon, ils doivent donc sortir du parc à vélo ensemble, sortir pour la partie course à pieds ensemble et franchir la ligne d'arrivée ensemble

Le drafting est autorisé seulement entre deux membres de la même équipe.





Super Vésulienne : A 17 h 30 : Serie Open enchaîne 3 triathlons de 200m Natation, 2 Km de vélo, 1Km de Course à pied.

A 18 h 10 ; **Serie Elite** enchaîne 3 triathlons de 200m Natation, 2 Km de vélo, 1Km de Course à pied.

Prix et récompense :

→Le concurrent récompensé pour sa performance au titre d'un classement prévu par l'organisation est tenu de se présenter à la cérémonie de remise des prix. En cas d'absence, aucune récompense ne pourra être réclamée.

→Il doit pour recevoir son prix revêtir la tenue officielle de son club ou sa tenue de ville.

4. Ravitaillements

Les ravitaillements sont présents sur la partie course à pied.

5. Contrôle du respect du règlement

Les arbitres de course veilleront au respect du règlement sur tout le parcours : les concurrents ne respectant pas l'éthique et l'équité sportives de même que le présent règlement pourront faire l'objet de pénalités ou d'une disqualification et mis hors course sans appel.

Les arbitres de course ont pour mission :

- De veiller au comportement des concurrents (respect du règlement fédéral, de l'éthique sportive et environnementale ...)
- De garantir sécurité et protection des concurrents
- De faire respecter l'équité

La zone de pénalités se situe dans une tente à la sortie de l'aire de transition Vélo/Course à Pied. La sanction doit être gérée par l'athlète avant le départ en course à pied. Le barème des pénalités est défini dans le Règlement Sportif Fédéral, disponible sur

<https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>.

6. Modification, adaptation ou annulation de l'épreuve

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment :



Groupe Triathlon Vesoul Haute Saône

Maison des Associations - 53, Rue Jean JAURES – 70 000 VESOUL

gtvhs70@gmail.com ou secretariatgtvhs@gmail.com - Siret : 40351671900016



- D'adapter les épreuves en modifiant notamment le tracé et les horaires de courses,
- De supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, pollution, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

En cas d'annulation de l'épreuve, en raison du contexte sanitaire, les inscriptions seront remboursées

7. Assurance

Responsabilité Civile et Dommages Corporels : dans le cadre de l'organisation générale des épreuves du Triathlon de Vesoul, l'organisateur souscrit une assurance par le biais de la FFTRI couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses intervenants, bénévoles et de tous les participants de l'épreuve.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. A noter que la manifestation étant sous agrément de la FFTRI, tout licencié FFTRI sera en partie couvert par sa licence.

Dommage Matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort des athlètes.

8. Droit à l'image

L'organisateur d'une manifestation sportive est propriétaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation, notamment par diffusion de clichés photographiques réalisés à cette occasion. L'acceptation du règlement général de l'épreuve vaut comme cession du droit à l'image, vous pouvez cependant vous opposer à sa fixation, conservation ou à sa diffusion publique auprès de l'organisateur.

9. Inscriptions

Les inscriptions aux épreuves se feront uniquement en ligne. Seuls les dossiers complets seront considérés par l'organisateur. Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone.

Bulletins d'inscription en ligne uniquement rendez-vous sur le site de notre partenaire chrono m-chrono <https://www.m-chrono.fr/> ou lien https://www.njuko.net/trathlon-vesoul-2024/select_competition

CONDITION D'ACCÈS À L'ÉPREUVE



Groupe Triathlon Vesoul Haute Saône

Maison des Associations - 53, Rue Jean JAURES – 70 000 VESOUL

gtvhs70@gmail.com ou secretariatgtvhs@gmail.com - Siret : 40351671900016



Certificat Médical

- Un certificat médical daté de moins d'un an à la date de l'épreuve comportant la mention : "non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition"
- Dès la fin des clôtures des inscriptions, vous recevrez un mail vous indiquant les informations sportives (éventuellement vagues de départ).

